



Assemblée générale

Distr. générale
26 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

(Programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Opérations de maintien de la paix	12
1. Département des opérations de maintien de la paix	12
a) Direction exécutive et administration	12
b) Programme de travail	16
Sous-programme 1. Opérations	17
Sous-programme 2. Questions militaires	19
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	22
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	25
c) Appui au programme	27
2. Département de l'appui aux missions	28
a) Direction exécutive et administration	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*].

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



b) Programme de travail	32
Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	33
Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	37
B. Missions de maintien de la paix	39
a) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	39
b) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan . .	42
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013	49

Vue d'ensemble

Tableau 5.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	109 779 100 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	112 903 800 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 5.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	400	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 20 G(AC), 119 SM, 210 AL, 1 AN
Créations	2	2 AL [Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)]
Reclassements	14	13 postes d'agents du Service mobile reclassés en 12 postes d'agent local et en 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (ONUST); 1 poste d'agent du Service mobile reclassé en poste d'agent local [Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)]
Suppressions	2	2 SM (ONUST)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	400	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 20 G(AC), 135 SM, 195 AL

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); SM : agent du Service mobile; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national.

- 5.1 L'objet du programme est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le cadre du déploiement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, d'opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Les textes portant autorisation des activités du programme sont des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.
- 5.2 L'exécution du programme incombe au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Le Département des opérations de maintien de la paix coordonne étroitement quatre sous-programmes interdépendants et complémentaires (opérations; questions militaires; état de droit et institutions chargées de la sécurité; politiques, évaluation et

formation) et s'acquitte de fonctions transversales pour appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qu'il dirige. Le Département de l'appui aux missions a quant à lui mis en place deux sous-programmes afin de s'accorder avec les structures établies sur le terrain pour la fourniture de services d'appui administratif et logistique (appui administratif aux missions et services d'appui intégrés).

- 5.3 Le Département des opérations de maintien de la paix, chef de file dans l'exécution des mandats intégrés, notamment des opérations d'assistance multisectorielles, collabore étroitement avec le Département de l'appui aux missions, qui fournit un appui logistique et administratif. Selon qu'il conviendra, on privilégiera la voie régionale pour assurer le maintien de la paix et mettre en œuvre des stratégies politiques pour plusieurs opérations.
- 5.4 Les deux départements tiendront les États Membres informés du déroulement de chaque phase des opérations de maintien de la paix, en tenant tout particulièrement compte des besoins des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, qui doivent disposer d'une information complète pour prendre les décisions se rapportant à leur participation aux opérations. Ils veilleront également à tenir les États Membres et les autres parties prenantes informés sur les questions d'appui concernant toutes les phases des opérations de maintien de la paix. Dans le cadre d'une gestion intégrée, on accordera une attention particulière à la sécurité des participants aux opérations sur le terrain et on s'attachera à maintenir un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes et à tenir compte de la répartition géographique parmi les effectifs des opérations.
- 5.5 Les stratégies et plans conçus pour le programme portent sur l'établissement, la gestion et la direction des opérations de maintien de la paix et le renforcement des capacités permettant de faire face à des situations de conflit et d'après conflit très diverses. Afin d'appuyer l'application des accords de paix conclus par les parties aux conflits, il faut absolument pouvoir exécuter rapidement et efficacement les mandats définis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces mandats peuvent avoir pour objet de surveiller le respect des cessez-le-feu et des zones tampons; d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants; de réorganiser les structures militaires; d'assurer la formation des forces de police, de les conseiller et de les encadrer; de créer des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des déplacés; de promouvoir des réformes électorales et judiciaires et d'épauler des administrations civiles; de faciliter les mécanismes politiques visant à consolider la paix et l'autorité de gouvernements légitimes; de coordonner des programmes de reprise économique et des opérations de déminage; de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Les missions peuvent aussi être chargées de maintenir l'ordre public et d'assumer la responsabilité d'une administration transitoire ou de services de maintien de l'ordre, notamment des organes de justice pénale. Les opérations de maintien de la paix étant devenues extrêmement complexes et ne cessant d'évoluer, il est indispensable d'adopter une démarche intégrée et d'améliorer la coordination et, le cas échéant, l'appui, tant entre les différents organismes des Nations Unies qu'entre ces derniers et les partenaires extérieurs, dont les institutions financières internationales et les organisations régionales, pour que la communauté internationale soit mieux en mesure de maintenir la paix et la sécurité. Des progrès durables dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement doivent être faits parallèlement compte tenu de l'interdépendance de ces aspects dans les pays sortant d'un conflit. Dans ce contexte, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les autres départements et organismes concernés organiseront et mèneront les activités de maintien de la paix d'une manière qui facilite la consolidation de la paix et la prévention à long terme de la reprise des conflits armés. Les travaux d'élaboration et d'évaluation de méthodes d'application des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience en matière de maintien de la paix se poursuivront pour que le programme gagne en efficacité. On continuera en outre de mettre l'accent sur une plus grande

cohésion dans l'action et de veiller à ce que tous les membres du personnel de maintien de la paix reçoivent une formation adaptée à leurs besoins.

- 5.6 Le Département de l'appui aux missions est chargé de fournir des services administratifs et logistiques aux opérations gérées par le Département des opérations de maintien de la paix et aux activités sur le terrain du Département des affaires politiques, ainsi qu'à d'autres opérations prescrites. Le programme servira à appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales soutenues par le Département de l'appui aux missions dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, logistique, technologies de l'information et des communications et administration générale.
- 5.7 Pour remplir les fonctions d'appui aux missions, il importe de recruter et de conserver un personnel très qualifié et de veiller à ce que les missions disposent des ressources logistiques appropriées, y compris pour ce qui est du matériel, de la direction, de l'orientation et du contrôle, afin de pouvoir exécuter les tâches qui leur ont été confiées. Le Département de l'appui aux missions fournit également des services d'appui financier et veille ainsi à ce que les fonds soient suffisants et gérés de façon responsable, et met en place les compétences spécialisées voulues pour prévoir les ressources nécessaires et administrer ces fonds et ressources.
- 5.8 Un appui spécialisé et des services techniques seront fournis au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de la suite à donner aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se rapportant aux opérations de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix appliquera les recommandations du Comité spécial que l'Assemblée générale aura approuvées.
- 5.9 Dans le cadre des mesures prises par l'Organisation pour renforcer le principe de responsabilité, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont institué, renforcé et appuyé un certain nombre de mesures de responsabilisation et de contrôle. Ces mesures ont pris les formes suivantes : des bulletins du Secrétaire général sur l'organisation et les fonctions des deux départements, qui précisent les rôles et responsabilités; un accord de prestation de services entre les Secrétaires généraux adjoints du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, qui décrit les responsabilités concernant l'appui à donner aux missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques; des précisions concernant les filières hiérarchiques des services des départements opérant sur le terrain; un élargissement du contrat de mission des hauts fonctionnaires aux missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix; un renforcement et une amélioration des politiques et des orientations concernant les procédures adaptées aux besoins des missions; un renforcement du système de gestion des connaissances afin de recenser les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques de référence et de les transposer dans les normes, les politiques et la formation; des auto-évaluations dans les domaines prioritaires afin de recenser les problèmes et les solutions possibles; un suivi systématique des mesures prises dans le prolongement des conclusions et recommandations des organes de contrôle et des commissions d'enquête; une amélioration de la gestion des postes de direction dans les missions; une rationalisation et une amélioration des processus-métier dans les domaines prioritaires.
- 5.10 En application de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », les missions continuent de s'attacher à exécuter l'intégralité de leurs programmes et de leurs mandats dans les délais et de façon économiquement rationnelle, s'appuyant pour cela sur des partenariats et des dispositifs de collaboration. Afin de disposer d'une stratégie coordonnée et de tirer pleinement parti des capacités et des moyens de partenaires clefs dans les situations qui font suite à un conflit, on continuera à établir des partenariats et des dispositifs de coordination et à les renforcer, en particulier avec les organisations régionales, les organismes, fonds et programmes

des Nations Unies, et les institutions financières internationales. Dans certains pays, le mécanisme de préparation des missions intégrées permet de garantir que la planification et l'exécution du mandat des missions coïncident véritablement avec les objectifs d'autres entités des Nations Unies, compte tenu des atouts particuliers, des fonctions et des responsabilités de chacune. Il est crucial que le degré d'intégration et de cohérence de l'action des partenaires des Nations Unies soit élevé dans les domaines dans lesquels la mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies jouent un rôle complémentaire, tels que les activités relatives à l'état de droit et celles touchant le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Une coopération étroite avec les institutions financières internationales permet à la mission de tirer parti de leur connaissance des questions socioéconomiques et des questions de développement et garantit une bonne coordination de l'aide internationale dans ces domaines avec les autorités nationales et les donateurs bilatéraux.

- 5.11 Le Département de l'appui aux missions mettra en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, sur une période de cinq ans (juillet 2010-juin 2015). La stratégie a pour but de renforcer l'efficacité et l'efficience de la prestation des services d'appui aux missions; d'accélérer et de renforcer l'appui aux activités de maintien de la paix, y compris les toutes premières tâches de rétablissement et de consolidation de la paix, car celles-ci revêtent une importance cruciale, ainsi qu'aux activités d'assistance électorale, de médiation et de prévention des conflits; de renforcer la gestion avisée des ressources et l'application du principe de responsabilité tout en obtenant des gains d'efficience et des économies d'échelle; d'améliorer la sécurité et les conditions de vie du personnel; de tirer pleinement parti des capacités et des investissements locaux et régionaux; de réduire les retombées sur l'environnement liées à la présence des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales au moyen de la création de centres de services mondiaux et régionaux, de la constitution de modules de déploiement, de la modification des accords de financement et du renforcement des capacités de réponse.
- 5.12 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 5.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	13	14	14
Publications isolées	–	–	–
Total	13	14	14

- 5.13 Le montant total des ressources prévues au présent chapitre au titre de l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 109 779 100 dollars avant actualisation des coûts, dont 10 644 500 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 8 252 500 dollars pour le Département de l'appui aux missions, 69 672 300 dollars pour l'ONUST et 21 209 800 dollars pour l'UNMOGIP. Cela représente une diminution de 3 124 700 dollars (2,8 %). Les changements proposés, récapitulés dans le tableau 5.5 ci-après, se présentent comme suit :
- a) La diminution des crédits demandés pour le Département des opérations de maintien de la paix (2 616 000 dollars) s'explique principalement par le non-renouvellement de crédits réservés aux dépenses imprévues et extraordinaires et par une diminution des ressources

demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des heures supplémentaires, des voyages, des services contractuels, et du mobilier et du matériel;

- b) La diminution des crédits demandés pour le Département de l'appui aux missions (53 300 dollars) tient principalement à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages et des services contractuels;
- c) L'augmentation des crédits demandés pour l'ONUST au titre des postes et des objets de dépense autres que les postes s'explique par la création de deux postes d'agent local pendant l'exercice 2012-2013, l'effet report de la création de huit postes (3 d'agent du Service mobile et 5 d'agent local) prévus dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011 et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243, le relèvement des taux de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires, la progression des frais généraux de fonctionnement et le remplacement des véhicules, des groupes électrogènes et du matériel de bureautique ayant atteint la fin de leur cycle de vie; elle est en partie compensée par la diminution qui découlerait de la transformation de 13 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local et la suppression de deux postes d'agent du Service mobile;
- d) La diminution (1 208 600 dollars) des ressources demandées pour l'UNMOGIP tient principalement au non-renouvellement de crédits réservés au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité dans le cadre de la révision du système de gestion de la sécurité; elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre de la prime de risque, du remboursement des frais liés aux mesures de sécurité au domicile, du remplacement des véhicules et des groupes électrogènes et de la remise en état du quartier général du Groupe à Islamabad afin de prolonger la durée de vie des bâtiments préfabriqués au-delà de 2012.

5.14 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ne seront pas suffisantes pour financer l'ensemble des activités qui doivent être menées. La capacité des deux départements d'exécuter les tâches qui leur sont confiées est et continuera d'être tributaire de l'allocation des ressources voulues, principalement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis 2001, le Secrétariat a systématiquement appliqué les réformes en matière de planification, de déploiement et d'appui des opérations de maintien de la paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont les plus récentes sont les résolutions 61/279 et 64/269.

5.15 Un montant de 432 338 200 dollars serait prélevé sur le budget du compte d'appui aux missions de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2012-2013 et compléterait les crédits inscrits au budget ordinaire. De plus, il est prévu de mobiliser des fonds extrabudgétaires d'un montant de 217 713 500 dollars pendant l'exercice 2012-2013 (209 009 200 dollars correspondent au montant estimatif des ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage, y compris 22 postes temporaires), qui seront utilisés pour appuyer l'exécution du programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix. Des fonds extrabudgétaires d'un montant de 7 969 500 dollars seraient prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix, tandis qu'un montant de 734 800 dollars, y compris les ressources nécessaires au financement de trois postes temporaires, proviendrait du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond.

5.16 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 1 581 300 dollars; elles seraient prélevées sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et il en est fait mention dans les sous-programmes 2 et 4 (elles permettraient de financer 62 mois de travail

d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux ainsi que des objets de dépense autres que les postes).

5.17 Le tableau 5.4 présente la répartition, en pourcentage, des ressources du programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 5.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
A. Opérations de maintien de la paix			
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	1,2	5,2	3,7
b) Programme de travail	7,5	43,5	96,0
Sous-programme 1. Opérations	4,8	7,3	–
Sous-programme 2. Questions militaires	0,8	12,6	–
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargés de la sécurité	1,4	15,1	96,0
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	0,5	8,5	–
c) Appui au programme	1,0	11,9	0,3
Total partiel	9,7	60,6	100,0
2. Département de l'appui aux missions			
a) Direction exécutive et administration	1,9	6,2	–
b) Programme de travail	5,6	33,2	–
Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	2,9	16,3	–
Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	2,7	16,9	–
Total partiel	7,5	39,4	–
Total partiel (A)	17,2	100,0	100,0
B. Missions de maintien de la paix			
a) ONUST	63,5	–	–
b) UNMOGIP	19,3	–	–
Total partiel (B)	82,8	–	–
Total [(A) + (B)]	100,0	100,0	100,0

Tableau 5.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
A. Opération de maintien de la paix							
1. Département des opérations de maintien de la paix							
a) Direction exécutive et administration	2 174,1	3 387,7	(2 101,2)	(62,0)	1 286,5	2,3	1 288,8
b) Programme de travail							
1. Opérations	4 787,9	5 307,8	(22,9)	(0,4)	5 284,9	4,4	5 289,3
2. Questions militaires	1 013,5	932,6	(28,8)	(3,1)	903,8	9,1	912,9
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 252,5	1 517,2	(26,4)	(1,7)	1 490,8	(7,0)	1 483,8
4. Politiques, évaluation et formation	496,5	606,9	–	–	606,9	3,3	610,2
Total partiel	9 724,5	11 752,2	(2 179,3)	(18,5)	9 572,9	12,1	9 585,0
c) Appui au programme	1 626,9	1 508,3	(436,7)	(29,0)	1 071,6	24,3	1 095,9
Total partiel (1)	11 351,4	13 260,5	(2 616,0)	(19,7)	10 644,5	36,4	10 680,9
2. Département de l'appui aux missions							
a) Direction exécutive et administration	1 717,1	2 118,8	(30,0)	(1,4)	2 088,8	(9,4)	2 079,4
b) Programme de travail							
5. Appui administratif aux missions	2 789,3	3 256,3	(23,3)	(0,7)	3 233,0	35,5	3 268,5
6. Services d'appui intégrés	2 840,8	2 930,7			2 930,7	3,6	2 934,3
Total partiel (2)	7 347,2	8 305,8	(53,3)	(0,6)	8 252,5	29,7	8 282,2
Total partiel (A)	18 698,6	21 566,3	(2 669,3)	(12,4)	18 897,0	66,1	18 963,1
B. Missions de maintien de la paix							
a) ONUST	62 865,8	68 919,1	753,2	1,1	69 672,3	2 864,0	72 536,3
b) UNMOGIP	17 416,1	22 418,4	(1 208,6)	(5,4)	21 209,8	1 585,9	22 795,7
Total partiel (B)	80 281,9	91 337,5	(455,4)	(0,5)	90 882,1	4 449,9	95 332,0
Total (1)	98 980,5	112 903,8	(3 124,7)	(2,8)	109 779,1	4 516,0	114 295,1

2) Contributions obligatoires hors budget ordinaire

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant prévu)</i>
A. Opération de maintien de la paix			
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	14 995,6	20 037,1	22 594,3
b) Programme de travail			
1. Opérations	23 172,0	28 850,6	31 366,7
2. Questions militaires	38 894,7	56 143,1	54 525,1
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	34 104,8	54 813,3	65 436,2
4. Politiques, évaluation et formation	25 175,4	35 574,8	36 828,0
Total partiel	136 342,5	195 418,9	210 750,3
c) Appui au programme	34 561,5	40 372,0	51 460,2
Total partiel (1)	170 904,0	235 790,9	262 210,5
2. Département de l'appui aux missions			
a) Direction exécutive et administration	14 787,7	21 823,1	26 789,2
b) Programme de travail			
5. Appui administratif aux missions	49 662,2	64 685,6	70 219,0
6. Services d'appui intégrés	55 650,6	66 785,5	73 119,5
Total partiel (2)	120 100,5	153 294,2	170 127,7
Total (2)	291 044,5	389 085,1	432 338,2

3) Fonds extrabudgétaires

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant prévu)</i>
A. Opération de maintien de la paix			
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	6 392,4	7 244,9	7 969,5
b) Programme de travail			
1. Opérations	–	–	–
2. Questions militaires	–	–	–
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	16 939,7	189 475,7	209 009,2

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant prévu)</i>
4. Politiques, évaluation et formation	–	–	–
Total partiel	23 332,1	196 720,6	216 978,7
c) Appui au programme	507,0	717,8	734,8
Total (3)	23 839,1	197 438,4	217 713,5
Total [(1) + (2) + (3)]	413 824,1	699 427,3	764 346,8

Tableau 5.6

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>						<i>Total</i>	
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
SSG	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
D-2	6	6	–	–	7	7	1	1	14	14
D-1	7	7	–	–	18	19	–	–	25	26
P-5	8	8	–	–	79	83	3	3	90	94
P-4/3	13	13	–	–	476	511	12	12	501	536
P-2/1	9	9	–	–	16	15	–	–	25	24
Total partiel	50	50	–	–	596	635	16	16	662	701
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	–	–	–	–	23	23	–	–	23	23
Autres classes	20	20	–	–	244	246	9	9	273	275
Total partiel	20	20	–	–	267	269	9	9	296	298
Catégories diverses										
Agents du Service mobile	135	119	–	–	–	2	–	–	135	121
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Agents locaux	195	210	–	–	–	–	–	–	195	210
Total partiel	330	330	–	–	–	2	–	–	330	332
Total	400	400	–	–	863	906	25	25	1 288	1 331

A. Opérations de maintien de la paix

1. Département des opérations de maintien de la paix

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 286 500 dollars

- 5.18 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix se compose du secrétariat du Secrétaire général adjoint et du Bureau du Chef de cabinet, lequel comprend le Service administratif, la Section des affaires publiques et le Centre de situation. Le Service administratif, qui assure l'appui aux programmes pour l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, fait l'objet d'une autre section.
- 5.19 Le Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au nom du Secrétaire général et élabore les directives et les politiques opérationnelles pour ces opérations ainsi que pour les missions politiques spéciales relevant de son département, en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il conseille le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures touchant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition et de protection des civils. Il maintient des contacts de haut niveau avec les parties belligérantes et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, du personnel de police ou des fonds pour l'application des mandats approuvés par le Conseil.
- 5.20 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de direction et d'administration et à formuler les orientations politiques et stratégiques à suivre par le Département et les missions administrées par le Département; il établit le programme de travail du Département et veille à le faire coïncider avec les buts et les priorités stratégiques relatifs au maintien de la paix; il défend les principes du maintien de la paix dans les mécanismes intergouvernementaux compétents; il définit les orientations stratégiques et opérationnelles des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; il s'occupe des relations avec les médias, de la publicité et des relations publiques et appuie les activités d'information dans les missions; il dirige des initiatives transversales concernant la gestion, les réformes et l'informatisation; il appuie la prise de décisions en formulant des appréciations sur les faits nouveaux qui ont une incidence sur le maintien de la paix; il formule des avis sur les questions relatives à la sécurité et à la sûreté dans les opérations de maintien de la paix; il facilite les réponses aux crises pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Tableau 5.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les textes adoptés par les organes délibérants se rapportant à la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières soient pleinement appliqués et à ce que les politiques et procédures de l'ONU en la matière soient respectées

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Administration efficace du programme de travail	<p>a) Exécution des produits et services dans les délais prescrits</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des produits exécutés dans les délais prescrits)</p> <p>2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>
b) Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix	<p>b) Définition et réalisation de grands objectifs pour toutes les opérations et missions dirigées par le Département</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 80 %</p>
c) Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes	<p>c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 20 % 2010-2011 (estimation) : 20 % 2012-2013 (objectif) : 25 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour un an ou plus</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 31 % 2010-2011 (estimation) : 35 % 2012-2013 (objectif) : 40 %</p>

d) Partage par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes de la même conception des orientations à suivre en matière de maintien de la paix et de celles relatives aux différentes opérations de maintien de la paix	d) Réalisation des objectifs concernant la mise en œuvre des programmes de réformes pendant l'exercice
	<i>Mesure des résultats</i>
	2008-2009 : sans objet
	2010-2011 (estimation) : sans objet
	2012-2013 (objectif) : 80 %

Facteurs externes

- 5.21 Le Bureau du Secrétaire général adjoint devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres fournissent l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire.

Produits

- 5.22 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et contributions obligatoires hors budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : services de secrétariat à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Quatrième Commission; exposés en réponse à toutes les demandes exprimées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Quatrième Commission; exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux organes délibérants sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions (80);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et contributions obligatoires hors budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : mise en œuvre des plans-programmes définis dans le budget ordinaire et le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur l'ensemble des volets du maintien de la paix, et exposés à leur intention;
 - ii) Missions d'établissement des faits : visites aux principaux pays fournisseurs de forces militaires ou de police ainsi qu'à d'autres États Membres pour mettre sur pied des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (15).

Tableau 5.8

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	1 239,7	1 239,7	3	3
Autres objets de dépense	2 148,0	46,8	–	–
Total partiel	3 387,7	1 286,5	3	3
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	20 037,1	22 594,3	53	53
C. Fonds extrabudgétaires	7 244,9	7 969,5	–	–
Total [(A)+ (B)+ (C)]	30 669,7	31 850,3	56	56

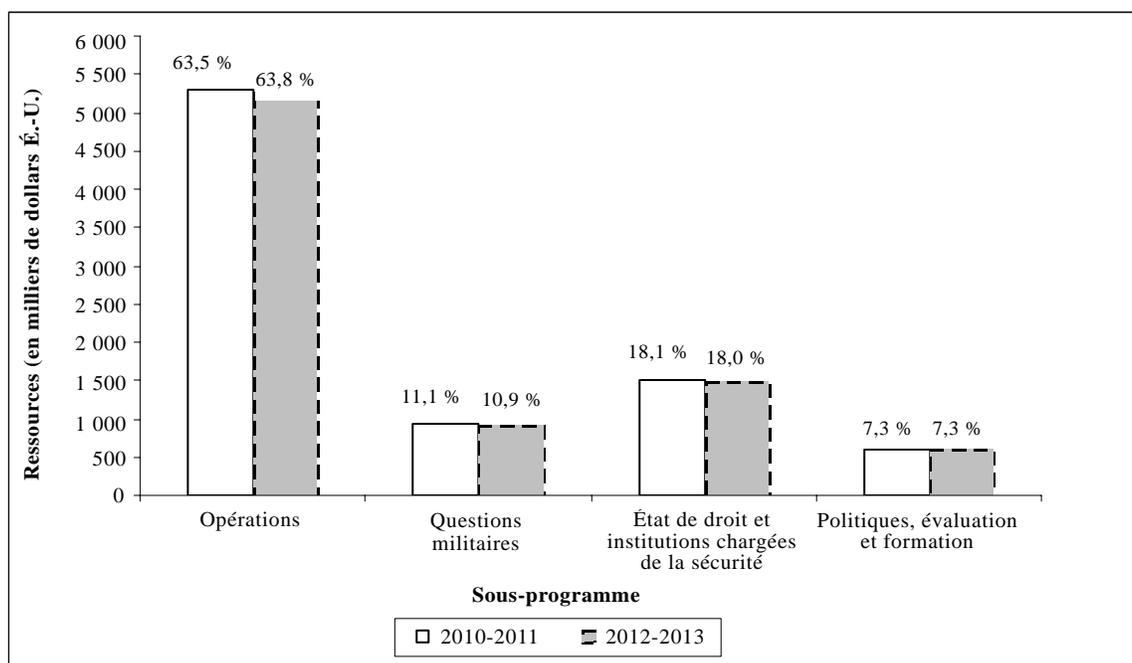
- 5.23 Le montant de 1 239 700 dollars permettra de financer le maintien de trois postes au Bureau du Secrétaire général adjoint [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant de 46 800 dollars servira à financer les frais de voyage du personnel du Bureau et les frais de représentation de l'ensemble du Département. La diminution nette des objets de dépense autres que les postes (2 101 200 dollars) s'explique principalement par le non-renouvellement de crédits réservés à des dépenses imprévues et extraordinaires relatives à des initiatives du Secrétaire général dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité.
- 5.24 Un montant de 22 594 300 dollars sera prélevé sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pendant l'exercice 2012-2013 afin de compléter les ressources du budget ordinaire et de financer les activités de planification et d'appui à l'administration des opérations de maintien de la paix existantes et futures. Des fonds extrabudgétaires d'un montant de 7 969 500 dollars seront prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix afin d'aider le Département à mener à bien des projets dans des domaines tels que l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, l'état de droit, les pratiques de référence et la formation.

b) Programme de travail

Tableau 5.9

Ressources nécessaires, par sous-programme et par source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
1. Opérations	5 307,8	5 284,9	15	15
2. Questions militaires	932,6	903,8	3	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 517,2	1 490,8	3	3
4. Politiques, évaluation et formation	606,9	606,9	3	3
Total partiel	8 364,5	8 286,4	24	24
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	175 381,8	188 156,0	359	411
C. Fonds extrabudgétaires	189 475,7	209 009,2	22	22
Total	373 222,0	405 451,6	405	457

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

Sous-programme 1 Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 284 900 dollars

- 5.25 C'est au Bureau des opérations qu'incombe la responsabilité opérationnelle de ce sous-programme. Le Bureau comprend quatre divisions : Division de l'Afrique I, Division de l'Afrique II, Division Asie et Moyen-Orient et Division Europe et Amérique latine. Au total, les divisions comptent huit équipes opérationnelles intégrées. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mener efficacement les activités de planification et de mise en place des opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité, ainsi que la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Fourniture en temps voulu de conseils et de recommandations avisés sur les questions de maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays contributeurs	<p>a) Toutes les recommandations relatives à des opérations de maintien de la paix nouvelles ou en cours sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>
b) Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix	<p>b) i) Un certain pourcentage de processus de planification intégrée ont été menés à bonne fin dans le respect des conditions posées par le Conseil de sécurité quant au fond et aux délais pour la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou l'aménagement de celles qui existent</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Un certain nombre de missions remplissent les principaux objectifs établis et prescrits par les résolutions du Conseil de sécurité.</p>

Mesure des résultats

2008-2009 : 18

2010-2011 (estimation) : 18

2012-2013 (objectif) : 15^{a, b}

^a Dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

^b La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ont mis fin à leurs opérations en 2009 et 2010, respectivement.

Facteurs externes

- 5.26 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties au conflit coopèrent et sont disposées à régler leurs différends de façon pacifique; b) les partenaires de maintien de la paix apportent l'aide voulue; et c) les conditions de sécurité sont suffisamment bonnes pour qu'il soit possible de mettre en place ou de poursuivre des opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.27 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : informations générales et avis donnés à l'Assemblée générale et à ses divers organes sur des questions touchant le maintien de la paix;
 - ii) Conseil de sécurité :
Services fonctionnels pour les réunions : informations communiquées oralement au Conseil de sécurité sur des questions touchant le maintien de la paix (35); consultations avec les pays qui fournissent des contingents (35);
Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général (25);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : activités techniques : conseils et appui aux opérations de maintien de la paix s'agissant de questions stratégiques, politiques et opérationnelles; avis portant sur des questions concernant le maintien de la paix dispensés aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales s'occupant des questions de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales; réunions annuelles avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Bruxelles, ainsi qu'avec l'Union européenne à New York; consultations et accords structurels avec et entre des organisations régionales afin de promouvoir des capacités régionales de maintien de la paix élargies pour certaines opérations; constitution d'équipes spéciales et de groupes de travail avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles; coopération institutionnelle et/ou conclusion d'accords relatifs à l'appui opérationnel avec des organisations régionales pour une action conjointe en matière de prévention des crises et lors d'interventions en cas de crise.

Tableau 5.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	5 242,9	5 242,9	15	15
Autres objets de dépense	64,9	42,0	–	–
Total partiel	5 307,8	5 284,9	15	15
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	28 850,6	31 366,7	70	70
Total [(A) + (B)]	34 158,4	36 651,6	85	85

- 5.28 Le montant prévu pour les postes, soit 5 242 900 dollars, devrait permettre de continuer à financer 15 postes au Bureau des opérations (10 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 d'agent des services généraux). Les objets de dépense autres que les postes, qui représentent 42 000 dollars, concernent les voyages du personnel du Bureau et les montants affectés aux services contractuels de traduction, dans les langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence. La diminution nette de 22 900 dollars prévue au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour les voyages, les vidéoconférences étant plus largement utilisées.
- 5.29 Au cours de l'exercice 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 31 366 700 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

Sous-programme 2
Questions militaires

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 903 800 dollars

- 5.30 C'est au Bureau des affaires militaires qu'incombe la responsabilité opérationnelle de ce sous-programme. Le Bureau est composé du Bureau du Conseiller militaire, du Service des opérations militaires en cours, du Service de la constitution des forces et du Service de la planification militaire. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité et appliquer efficacement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Réduction du temps nécessaire pour organiser, déployer rapidement et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité

a) i) Les plans militaires sont mis au point dans un délai maximum de sept jours suivant l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 7 jours

2012-2013 (objectif) : 7 jours

ii) Les demandes officielles d'annonces de contributions sont présentées dans un délai maximum de cinq jours suivant la production d'un plan militaire

Mesure des résultats

2008-2009 : Sans objet

2010-2011 (estimation) : 5 jours

2012-2013 (objectif) : 5 jours

b) Amélioration de l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix

b) Mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans les rapports de fin de mission établis par les chefs des composantes militaires et approuvées par le Siège

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.31 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres affectent en temps utile aux missions de maintien de la paix des effectifs militaires formés et le matériel militaire voulu; et les parties au conflit dans les zones d'opérations de maintien de la paix coopèrent avec l'Organisation.

Produits

- 5.32 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
Autres activités de fond (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) :

- a) Activités techniques : activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires; déploiement de forces militaires, d'observateurs et de fonctionnaires du Siège, l'accent étant mis sur l'équilibre entre hommes et femmes; contributions à l'élaboration des politiques relatives aux composantes militaires; inspections et évaluations des besoins en matière de formation auprès des pays qui fournissent déjà des contingents ou de ceux qui s'appêtent à en fournir; gestion de l'ensemble des déploiements, relèves et rapatriements d'individus et de contingents; définition de concepts d'opérations pour toutes les missions de maintien de la paix potentielles et en cours d'aménagement; mise à jour des bases de données relatives au système de forces et moyens en attente des Nations Unies et à la réserve de cadres supérieurs disponibles pour les missions;
- b) Séminaires pour les utilisateurs extérieurs : fourniture de conseils aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre des volets militaires du mandat des opérations de maintien de la paix; exposés sur des missions précises; accueil des officiers supérieurs préalablement au déploiement et communication d'informations après leur nomination, selon les besoins.

Tableau 5.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	866,8	866,8	3	3
Autres objets de dépense	65,8	37,0		
Total partiel	932,6	903,8	3	3
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	56 143,1	54 525,1	133	133
Total [(A) + (B)]	57 075,7	55 428,9	136	136

- 5.33 Le montant de 866 800 dollars doit permettre de continuer à financer trois postes au Bureau des affaires militaires (1 poste d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux). Les objets de dépense autres que les postes, qui représentent 37 000 dollars, concernent les voyages du personnel du Bureau et les services contractuels de traduction, dans les langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence. La diminution nette de 28 800 dollars prévue au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour les voyages, les vidéoconférences étant plus largement utilisées.
- 5.34 Au cours de l'exercice 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 54 525 100 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 490 800 dollars

- 5.35 C'est au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité qu'incombe la responsabilité opérationnelle de ce sous-programme. Le Bureau est composé du Bureau du Sous-Secrétaire général, lequel comprend le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, la Division de la police, le Service de la lutte antimines, le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires, et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Soutenir les institutions chargées de la protection de l'état de droit et de la sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit et renforcer leurs moyens d'action afin que ces pays disposent des capacités nécessaires et de services viables, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité

a) i) Réduction du nombre de jours nécessaires pour doter les composantes police d'une capacité opérationnelle initiale

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 60 jours

2012-2013 (objectif) : 45 jours

ii) Réduction du nombre de jours nécessaires, après l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité, pour le déploiement de personnel de base dans les domaines de l'état de droit, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte antimines et de la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2008-2009 : 60 jours

2010-2011 (estimation) : 30 jours

2012-2013 (objectif) : 20 jours

b) Amélioration de l'efficacité des composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix

b) Augmentation du nombre de plans intégrés englobant les composantes police, justice, système pénitentiaire, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité et lutte antimines mis en œuvre pour les opérations de maintien de la paix

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 2 plans stratégiques

2012-2013 (objectif) : 4 plans stratégiques

c) Prise de conscience accrue des dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés

c) Réduction du nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre dans les pays touchés

Mesure des résultats

2008-2009 : 9 000 personnes

2010-2011 (estimation) : 7 000 personnes

2012-2013 (objectif) : 4 200 personnes

Facteurs externes

- 5.36 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : des systèmes et mécanismes nationaux ont été mis en place pour détacher en temps voulu des policiers et des agents pénitentiaires qualifiés; et les partenaires extérieurs de maintien de la paix apportent l'appui nécessaire aux activités concernant les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité.

Produits

- 5.37 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire, contributions obligatoires hors budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Missions d'établissement des faits : rapports sur les visites effectuées dans chaque mission de maintien de la paix (10);
- ii) Activités techniques : cours de formation destinés aux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans cinq zones d'opérations de missions de maintien de la paix des Nations Unies où des mines et des restes explosifs de guerre présentent un danger (10); fourniture de conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des capacités des services de police locaux et d'autres organes chargés de faire respecter les lois; rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines de l'ONU; évaluation semestrielle de l'efficacité des programmes de lutte antimines des missions de maintien de la paix concernées et formulation de recommandations en la matière, y compris une mission technique annuelle; exposés aux États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission (24); élaboration, examen et/ou révision de plans d'opérations policières, d'instructions permanentes et de directives pour 10 composantes police des opérations hors Siège; conseils dispensés à 40 pays fournissant des effectifs de police sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du

personnel de police, y compris des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées; renforcement de l'accessibilité et des fonctionnalités du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines, qui contient des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de cinq programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; élaboration de deux documents d'orientation concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre de 10 programmes de lutte antimines et opérations de maintien de la paix; déploiement d'experts de police, y compris en matière de planification, dans trois opérations hors Siège; renforcement du contrôle de la qualité des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines contenant des informations sur les zones dangereuses connues ou présumées et sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours; visites préalables au déploiement dans les États Membres afin d'apporter des conseils sur les besoins en matière de police, les capacités et les ressources nécessaires (10); présentations (ou simple présence) dans le cadre de quatre forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes de guerre explosifs; rapports d'évaluation de trois programmes de lutte antimines; publication de la version électronique du dossier annuel de projets de lutte antimines; élaboration de rapports d'examen des programmes relatifs aux composantes judiciaire et pénitentiaire des missions de maintien de la paix; élaboration de documents d'orientation et de formation à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire; élaboration de supports de formation et organisation de cours de formation à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire; orientations concernant la mise au point de politiques, de procédures et de supports de formation et rapports sur les questions touchant l'état de droit; réunions d'information à l'intention des États Membres sur la justice et le système pénitentiaire; fourniture de conseils aux missions politiques spéciales sur des questions touchant la justice, le système pénitentiaire, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, grâce à des services d'orientation, d'examen, de planification, de suivi et d'évaluation des programmes concernés;

- iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coordination des activités de sensibilisation au danger des mines et de dialogue avec les communautés qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies; coordination des réunions mensuelles du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et des réunions semestrielles du Comité directeur de la lutte antimines; coprésidence du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration; coordination des réunions mensuelles de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et des réunions périodiques; organisation de réunions semestrielles des responsables et conseillers de la réforme du secteur de la sécurité dans les missions de maintien de la paix;
- b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : projets opérationnels : déploiement du matériel de déminage conformément aux Normes internationales de la lutte antimines en fonction des priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines; cours de formation à la sécurité face aux mines terrestres à l'intention des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage, et ce, dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	1 455,8	1 455,8	3	3
Autres objets de dépense	61,4	35,0	–	–
Total partiel	1 517,2	1 490,8	3	3
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	54 813,3	65 436,2	100	147
C. Fonds extrabudgétaires	189 475,7	209 009,2	22	22
Total [(A) + (B) + (C)]	245 806,2	275 936,2	125	172

5.38 Le montant prévu au titre des postes, à savoir 1 455 800 dollars, permettra de continuer à financer trois postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Le montant de 35 000 dollars prévu au titre des autres dépenses servira à financer les frais de voyage engagés dans le cadre de réunions régionales des pays fournissant des contingents, de séminaires et de conférences. La diminution nette de 26 400 dollars prévue au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour les voyages, les vidéoconférences étant plus largement utilisées.

5.39 Le Bureau des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité est principalement financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines. Le montant estimé à 65 436 200 dollars, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, viendra compléter le budget ordinaire, et les 209 009 200 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines permettront au Service de la lutte antimines d'assurer son rôle de coordination, d'effectuer des inspections de missions pour surveiller le contrôle de la qualité et la sécurité des activités de déminage, et de jouer un rôle de coordonnateur en vue d'harmoniser, de contrôler et de mettre sur pied des programmes de lutte antimines intégrés dans des situations d'urgence.

**Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 606 900 dollars

5.40 C'est à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation qu'incombe la responsabilité opérationnelle de ce sous-programme. La Division se compose du Bureau du Directeur (qui comprend les équipes chargées de l'évaluation et des partenariats), du Service intégré de formation et de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix¹. Le sous-programme sera exécuté

¹ Il est proposé de rebaptiser la Section « Service des politiques et des meilleures pratiques », nom figurant dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/761 et Corr. 1 et 2).

conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités institutionnelles intégrées en matière de maintien de la paix

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions liées au maintien de la paix	<p>a) Formation initiale dispensée à tous les membres du personnel de maintien de la paix</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 70 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>b) Augmentation du nombre de documents téléchargés depuis la plate-forme de ressources du maintien de la paix</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 10 000 documents 2010-2011 (estimation) : 15 000 documents 2012-2013 (objectif) : 20 000 documents</p>

Facteurs externes

- 5.41 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à condition que les États Membres apportent l'appui nécessaire à la mise en œuvre des activités de formation et d'élaboration des politiques.

Produits

- 5.42 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : présentation d'exposés aux États Membres sur des questions touchant le maintien de la paix;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : activités techniques : documents directifs (politiques, pratiques et procédures opérationnelles permanentes) et supports de formation fournis aux États Membres, aux missions de maintien de la paix et au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions; fourniture d'un appui aux États Membres et aux institutions régionales chargées de la formation au maintien de la paix et de l'élaboration des politiques en la matière; fourniture de conseils sur les questions liées au maintien de la paix aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation, aux organismes partenaires du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods,

aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de la gouvernance et de la sécurité et aux ONG; fourniture d'un soutien aux missions prenant la forme de conseils sur les politiques à adopter, d'une mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, de normes et supports de formation et d'évaluations des missions aux fins d'améliorer l'exécution des mandats.

Tableau 5.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	606,9	606,9	3	3
Autres objets de dépense	–	–	–	–
Total partiel	606,9	606,9	3	3
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	35 574,8	36 828,0	56	61
Total [(A) + (B)]	36 181,7	37 434,9	59	64

5.43 Le montant de 606 900 dollars doit permettre de continuer à financer trois postes à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix (2 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 1 poste d'agent des services généraux).

5.44 Au cours de l'exercice 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 36 828 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

c) Appui au programme

5.45 Le Service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions des services d'appui en ce qui concerne l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

Tableau 5.18

Ressources nécessaires : appui aux programmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	342,6	342,6	1	1
Autres objets de dépense	1 165,7	729,0	–	–
Total partiel	1 508,3	1 071,6	1	1
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	40 372,0	51 460,2	16	16
C. Fonds extrabudgétaires	717,8	734,8	3	3
Total [(A) + (B) + (C)]	42 598,1	53 266,6	20	20

- 5.46 Le montant prévu au titre des postes, à savoir 342 600 dollars, permettrait de continuer à financer un poste d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur au Service administratif. Le montant de 729 000 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit permettre de financer les dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La diminution nette de 436 700 dollars s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des services commerciaux de communication, le report du programme de remplacement du matériel de bureautique et la réduction de la part correspondant à l'utilisation des services électroniques de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 5.47 Au cours de l'exercice 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 52 195 000 dollars (51 460 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 734 800 dollars du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fond), viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour la fourniture des services d'appui nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

2. Département de l'appui aux missions

a) Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 088 800 dollars

- 5.48 Le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend les bureaux du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général, ainsi que l'équipe chargée de la stratégie globale d'appui aux missions, la Section des nominations aux postes de haute direction, le Groupe Déontologie et discipline, l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête et l'Équipe de liaison pour les achats des missions. L'équipe chargée de la stratégie globale d'appui aux missions et la Section des nominations aux postes de haute direction relèvent toutes deux du Secrétaire général adjoint, tandis que le Groupe Déontologie et discipline, l'Équipe de liaison pour les achats des missions et l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête relèvent du Sous-Secrétaire général du Département.

- 5.49 Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions dirige toutes les activités d'appui en fournissant une orientation stratégique pour l'exécution de ces activités, notamment concernant le personnel, les finances, la logistique, les communications, les technologies de l'information, la déontologie et d'autres questions administratives et de gestion générale. Il s'occupe également de la liaison avec les États Membres et d'autres organisations pour ce qui est des modalités administratives et du soutien logistique dans le cadre de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et à d'autres opérations menées avec l'appui du Département.
- 5.50 Le Bureau gère le fonctionnement au quotidien du Département et mène des exercices de planification à moyen et long terme; représente les intérêts de l'appui aux missions dans les instances intergouvernementales pertinentes, y compris au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale; fournit une orientation stratégique et opérationnelle aux composantes d'appui des missions et gère notamment l'application de la stratégie globale d'appui aux missions; veille à la bonne coordination avec le Département de l'appui aux missions et les autres départements si nécessaire; élabore des stratégies visant à répondre aux besoins de responsables à des postes civils, militaires et de police dans les opérations hors Siège; assure la direction générale pour les questions liées à la déontologie et la discipline et supervise la situation à cet égard pour toutes les catégories de personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et planifie, élabore et formule des recommandations en réponse aux rapports d'audit effectués par les organes de contrôle des Nations Unies et veille à ce que des activités de suivi soient menées.

Tableau 5.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la pleine application des textes adoptés par les organes délibérants et le respect des règles et procédures de l'ONU concernant la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Administration efficace du programme de travail

a) Fourniture des produits et des services dans les délais prévus

Mesure des résultats

(Pourcentage des produits exécutés dans les délais prescrits)

2008-2009 : 100 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

b) Appui efficace et rationnel et directives techniques s'agissant des activités d'appui dont l'exécution a été demandée par le Département de l'appui aux missions aux opérations sur le terrain ainsi qu'aux organes intergouvernementaux, aux États Membres et aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police

b) Les principaux objectifs établis et prescrits dans les résolutions du Conseil de sécurité sont atteints pour toutes les opérations et missions de maintien de la paix appuyées par le Département de l'appui aux missions

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

	2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %
c) Amélioration de la représentation géographique et équilibrage des effectifs entre hommes et femmes	c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 20 % 2010-2011 (estimation) : 20 % 2012-2013 (objectif) : 25 % ii) Augmentation du nombre de femmes recrutées dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour un an au moins <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 31 % 2010-2011 (estimation) : 35 % 2012-2013 (objectif) : 45 %
d) Interprétation commune au Secrétariat, parmi les États Membres et les autres parties prenantes, de l'orientation future des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des opérations individuelles	d) Les résultats et objectifs liés à l'application de la stratégie globale d'appui aux missions au cours de la période examinée ont été atteints <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.51 Le Bureau du Secrétaire général adjoint devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres fournissent l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire.
- 5.52 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information à l'intention de l'Assemblée générale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, d'autres organes délibérants et des organisations régionales sur les questions d'appui aux missions, y compris l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (60); exposés sur les questions relatives au maintien de la paix et à l'appui aux missions lors de conférences, séminaires et dans d'autres instances publiques (15);
 - Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape annuels assortis de recommandations à l'intention de l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans l'application du nouveau modèle d'appui pour la prestation de services sur le terrain (2);

- c) Autres activités de fond (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : missions d'établissement des faits : visites aux grands contributeurs financiers et aux principaux pays fournisseurs de contingents militaires et de personnel de police ainsi qu'à d'autres États Membres pour examiner avec eux des questions relatives à l'appui aux missions (16); visites dans des opérations hors Siège pour examiner les progrès accomplis et fournir des directives aux responsables des missions sur des questions liées à l'appui aux missions (20); consultations semestrielles avec les chefs de mission sur les composantes d'appui pour examiner les principales questions liées à l'appui aux missions (48); consultations trimestrielles avec les directeurs et les responsables de l'appui aux missions les chefs de mission pour examiner et évaluer les principales composantes d'appui et les questions opérationnelles (96); traitement de rapports d'enquête établissant le bien-fondé d'environ 700 allégations de faute, transmis par le Bureau des services de contrôle interne et d'autres organes d'enquête dans des opérations de maintien de la paix, de sorte que les autorités internes ou externes puissent prendre les mesures disciplinaires voulues.

Tableau 5.20

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	2 053,8	2 053,8	4	4
Autres objets de dépense	65,0	35,0	–	–
Total partiel	2 118,8	2 088,8	4	4
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire				
ordinaire	21 823,1	26 789,2	55	59
Total [(A) + (B)]	23 941,9	28 878,0	59	63

- 5.53 Les ressources d'un montant de 2 053 800 dollars à la rubrique Postes permettraient de continuer à financer quatre postes (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1 et 1 P-5) au Bureau du Secrétaire général adjoint. Le montant de 35 000 dollars à la rubrique Autres objets de dépense correspond aux voyages entrepris par les fonctionnaires du Bureau et les frais de représentation du Département dans son ensemble. La diminution nette d'un montant de 30 000 dollars à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par la réduction des frais de voyage, imputable au recours de plus en plus fréquent aux vidéoconférences.
- 5.54 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 26 789 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour l'exécution du programme de travail relevant de la direction exécutive et de l'administration du Département.

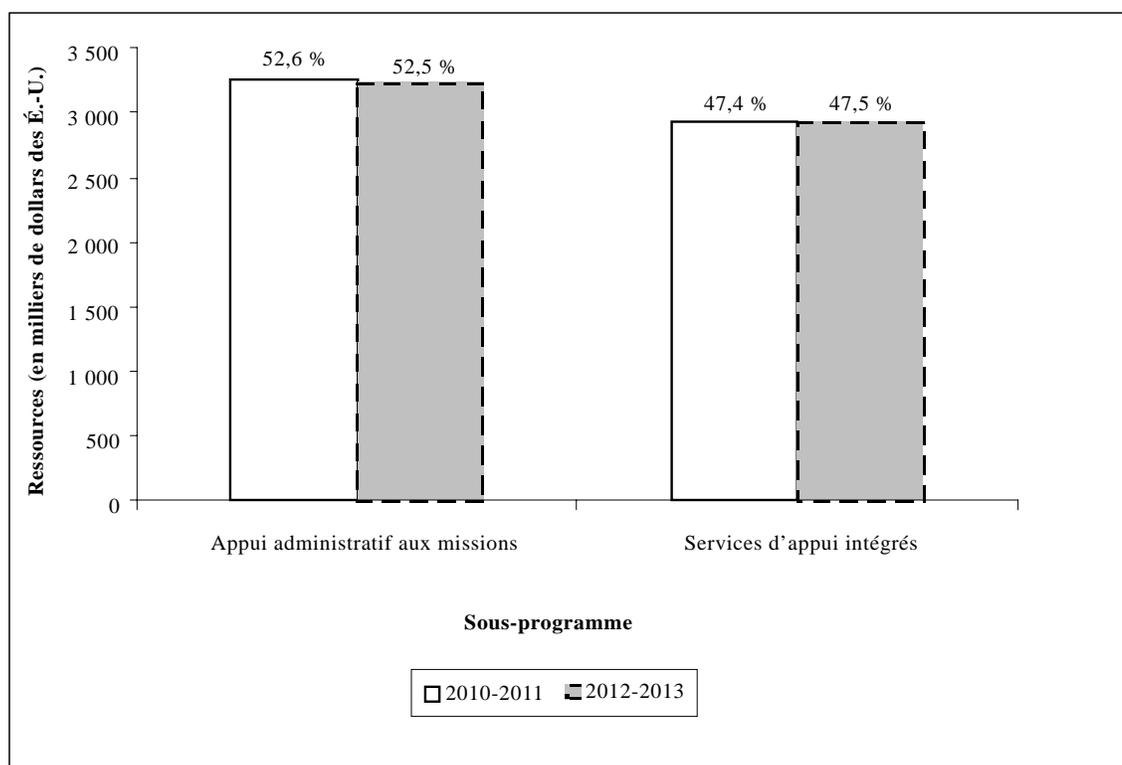
b) Programme de travail

Tableau 5.21

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
1. Appui administratif aux missions	3 256,3	3 233,0	15	15
2. Services d'appui intégrés	2 930,7	2 930,7	11	11
Total partiel	6 187,0	6 163,7	26	26
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	131 471,1	143 338,5	380	367
Total [(A) + (B)]	137 658,1	149 502,2	406	393

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 5 Appui administratif aux missions

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 233 000 dollars

- 5.55 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division du personnel des missions et à la Division du budget et des finances qui relève du Département de l'appui aux missions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Donner aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions hors Siège des Nations Unies les moyens dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité

a) Augmentation du pourcentage de missions dont les taux d'occupation des postes correspondent aux taux prévus dans les plans et budgets approuvés pour les missions dans les phases de démarrage, d'expansion et de transition, grâce au recours à des listes de candidats ayant fait l'objet d'une approbation préliminaire

Mesure des résultats
2008-2009 : sans objet
2010-2011 (estimation) : 100 %
2012-2013 (objectif) : 100 %

b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix

b) i) Réduction du taux de vacance de postes dans les neuf mois suivant l'établissement d'une mission

Mesure des résultats
2008-2009 : 25 %
2010-2011 (estimation) : 20 %
2012-2013 (objectif) : 18 %

ii) Maintien à trois mois du délai moyen de traitement des demandes de remboursement au titre de matériel appartenant à des contingents (de la réception de la demande certifiée par la mission à son approbation par le Département)

Mesure des résultats

2008-2009 : 6 mois

2010-2011 (estimation) : 3 mois

2012-2013 (objectif) : 3 mois

c) Communication plus rapide des allégations de faute grave

c) Les opérations de maintien de la paix consistent toutes les allégations de faute grave dans le Système de suivi des fautes professionnelles dans un délai de sept jours suivant leur réception

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 7 jours

2012-2013 (objectif) : 7 jours

Facteurs externes

- 5.56 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées, si les États Membres continuent de fournir le soutien politique et les ressources financières nécessaires.

Produits

5.57 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : préparation de contributions aux rapports du Secrétaire général sur les questions relatives au personnel;
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) :
 - i) Ressources humaines : exposés aux États Membres sur les aspects administratifs du recrutement du personnel des missions; organisation de la conférence des chefs du personnel civil et de la table ronde interinstitutions sur l'organisation des carrières et participation à ces deux réunions; poursuite de la mise en place du mécanisme visant au perfectionnement des procédures administratives utilisant la méthode Lean Six Sigma; déploiement d'équipes de mission Assist (base de données Tiger) pour répondre aux besoins en matière de recrutement et de gestion administrative et technique des ressources humaines des missions aux moments particulièrement critiques; établissement et tenue d'un fichier de candidats; mise en place d'un programme d'apprentissage en ligne destiné au personnel s'occupant de la gestion des ressources humaines dans les opérations hors Siège afin de renforcer les services d'appui en la matière; élaboration et application d'un cadre de classement des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national; application, en coordination avec le Bureau de gestion des ressources humaines, de conditions d'emploi harmonisées dans les missions; fourniture d'orientations générales relatives aux ressources humaines aux fonctionnaires recrutés sur les plans international et national par les sections du personnel civil dans les missions; fourniture d'une aide directe et en ligne à l'organisation des carrières pour les membres du personnel des missions; information grâce à la participation à des foires de l'emploi, publicité ciblée sur des sites Web spécialisés et dans des publications

professionnelles, et missions de recrutement dans les pays sous-représentés ou non représentés; participation aux visites de l'équipe Abacus pour dispenser des conseils sur la structure des effectifs ainsi que sur les catégories, les classes et les titres fonctionnels des postes; mise en œuvre par étapes d'une stratégie d'organisation des carrières, avec la possibilité de consulter en ligne des modèles de parcours professionnels pour certains groupes professionnels; gestion de la procédure de sélection du personnel à des postes dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, dans le respect des normes et principes exposés dans les instructions administratives (ST/AI/2010/3); mise en place d'un organe de planification de la succession afin de fournir en temps opportun aux missions des candidats présélectionnés hautement qualifiés pour les postes de chef de l'appui à la mission, de chef des services d'appui intégrés, de chef des services techniques et de directeur de l'appui à la mission; coordination de la mise en place du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines dans toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales d'ici à juin 2012; deux visites par an dans les opérations hors Siège pour établir des rapports sur l'appui nécessaire et les mesures prises s'agissant du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines; fourniture de contributions au rapport annuel sur le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines adressé par le Bureau de la gestion des ressources humaines au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires; et délégation de pouvoirs importants en matière de gestion des ressources humaines aux missions, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269;

- ii) Services de contrôle interne : traitement de toutes les allégations de faute qui auraient été commises par des militaires, des policiers ou des civils; suivi de ces allégations; fourniture de matériel actualisé de formation avant et après le déploiement sur les questions de déontologie et de discipline dans les missions et notamment sur la politique de tolérance zéro à l'égard de toute faute commise; fourniture de matériel de sensibilisation à utiliser dans les missions, sur la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles; contrôle et évaluation de l'exercice des fonctions de gestion des ressources humaines dans les missions au moyen de la participation à des visites de contrôle au Bureau de la gestion des ressources humaines;
- iii) Planification des programmes, budget et comptabilité : fourniture de conseils à toutes les opérations hors Siège et aux missions permanentes ainsi qu'aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police sur le traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; fourniture de conseils aux opérations hors Siège, notamment aux opérations de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et à la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) à Brindisi (Italie) concernant l'établissement de propositions budgétaires et de rapports sur l'exécution des budgets, la tenue des comptes et l'établissement des états financiers, ainsi que la gestion des ressources financières; échange de lettres entre le Département de l'appui aux missions et les Volontaires des Nations Unies définissant les conditions de service des VNU déployés dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; interventions sur le terrain d'équipes afin de fournir un appui sur place, notamment pour l'établissement des projets de budget des missions, l'évaluation des ressources nécessaires et la mise en œuvre d'importantes initiatives en matière d'administration financière; gestion financière des missions en cours de liquidation; négociation de mémorandums d'accord pour les missions; exposés et informations

générales à l'intention des organes consultatifs et délibérants sur les politiques, procédures et pratiques de financement opérationnel, dans le contexte des opérations hors Siège, notamment des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales, de la BSLB, des centres de prestation de service régionaux et mondiaux, ainsi que des questions intersectorielles; traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ou des lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; soutien à la stratégie globale d'appui aux missions, notamment à la mise en place de centres de prestations de service régionaux et mondiaux, s'agissant des services financiers partagés; appui à la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré Umoja au cours des opérations de maintien de la paix; définition des objectifs pour les principaux éléments des ressources et élaboration d'un cadre d'analyse transversal permettant d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'analyse de la dotation en ressources des missions; formation de spécialistes du budget et des finances au sein des missions de maintien de la paix à des systèmes et procédures financiers nouveaux ou existants; et définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification des nouvelles opérations de maintien de la paix ou des opérations en expansion, conformément aux mandats du Conseil de sécurité.

Tableau 5.23

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	3 208,0	3 208,5	15	15
Autres objets de dépense	48,3	25,0	–	–
Total partiel	3 256,3	3 233,0	15	15
B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire	64 685,6	70 219,0	193	188
Total [(A) + (B)]	67 941,9	73 452,0	208	203

- 5.58 Le montant prévu de 3 208 500 dollars à la rubrique Postes permettrait de continuer à financer 15 postes (7 d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 8 d'agent des services généraux) au sein de la Division du personnel des missions et de la Division du budget et des finances. La rubrique Autres objets de dépense d'un montant de 25 000 dollars concerne les frais de voyage du personnel de ces bureaux. La diminution nette de 23 300 dollars à cette rubrique s'explique principalement par une réduction des frais de voyage, imputable au recours de plus en plus fréquent aux vidéoconférences.
- 5.59 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 70 219 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour exécuter le programme de travail relevant de ce sous-programme.

Sous-programme 6 Services d'appui intégrés

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 930 700 dollars

- 5.60 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 6 incombe à la Division du soutien logistique et à la Division des technologies de l'information et des communications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les missions de maintien de la paix et les missions connexes soient dotées des moyens dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer rapidement et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité	<p>a) i) Recensement et déploiement des stocks de matériel stratégique et logistique afin d'appuyer les équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et d'effectifs de police, dans les 90 jours suivant l'attribution du mandat par le Conseil de sécurité</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 90 jours 2010-2011 (estimation) : 90 jours 2012-2013 (objectif) : 90 jours</p> <p>ii) Mise en place de services complets d'information et de communications, y compris de services sécurisés de téléphonie, de transmission de données et de vidéotransmission, dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel et du personnel</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 24 heures 2010-2011 (estimation) : 20 heures 2012-2013 (objectif) : 20 heures</p>
b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions	<p>b) i) Les missions disposent, 365 jours par an, de contrats-cadres en bonne et due forme indiquant des montants appropriés à ne pas dépasser</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de jours d'accès à des contrats en bonne et due forme)</p>

2008-2009 : 365 jours
 2010-2011 (estimation) : 365 jours
 2012-2013 (objectif) : 365 jours

ii) Le réseau à longue distance est en service
 99,8 % du temps

Mesure des résultats

(Pourcentage du temps où le réseau à longue distance est en service)

2008-2009 : 99,8 %
 2010-2011 (estimation) : 99,8 %
 2012-2013 (objectif) : 99,8 %

Facteurs externes

- 5.61 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les prestataires fournissent les biens et services dans les délais voulus; et les États Membres fourniront l'appui politique et financier nécessaire.

Produits

- 5.62 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants (budget ordinaire et contributions obligatoires hors budget ordinaire) : services de conférence, administration et contrôle : services centraux d'appui : renforcement des stocks stratégiques pour déploiement rapide, en fonction des besoins des missions de maintien de la paix, des enseignements tirés et des changements technologiques; meilleure gestion des contrats relatifs à l'appui fourni aux spécialistes; amélioration de la gestion des contrats relatifs aux transports et aux mouvements; perfectionnement des outils, des procédures et des espaces d'échange d'informations destinés aux missions de maintien de la paix afin de renforcer les moyens dont elles sont dotées pour répondre à leurs besoins en matériel, en produits et en services.

Tableau 5.25

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
Postes	2 930,7	2 930,7	11	11
Total partiel	2 930,7	2 930,7	11	11
B. Autres objets de dépense	66 785,5	73 119,5	187	179
Total [(A) + (B)]	69 716,2	76 050,2	198	190

- 5.63 Le montant de 2 930 700 dollars permettrait de continuer de financer 11 postes (8 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux)

au sein de la Division du soutien logistique et de la Division des technologies de l'information et des communications.

- 5.64 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources d'un montant estimatif de 73 119 500 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

B. Missions de maintien de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 90 882 100 dollars

- 5.65 Les ressources demandées au titre de ce sous-programme permettront de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (69 672 300 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (21 209 800 dollars).

a) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 69 672 300 dollars

- 5.66 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créé en vertu des dispositions de la résolution 50 (1948) du Conseil de sécurité, dans le but d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine, comme l'avait demandé le Conseil. Depuis lors, le Conseil a confié diverses tâches à l'ONUST. Dans sa résolution 73 (1949), il a demandé au Secrétaire général de prendre des dispositions pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, ainsi qu'il l'avait demandé dans sa résolution 54 (1948), de même que pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions.
- 5.67 Les fonctions de l'ONUST ont été modifiées plusieurs fois. Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces, qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice de la continuité du fonctionnement de l'ONUST dans ces deux secteurs au cas où il serait mis fin au mandat de la FNUOD ou de la FINUL.
- 5.68 À la FNUOD, les observateurs de l'ONUST sont chargés d'effectuer des inspections et des patrouilles et d'assurer la liaison dans la zone d'armements limités et maintiennent des postes d'observation dans la zone de séparation ou à proximité de celle-ci. À la FINUL, les observateurs militaires de l'ONUST effectuent des activités de liaison et des patrouilles dans la zone de compétence de la FINUL. Des observateurs militaires de l'ONUST sont déployés dans le Golan, au Sud-Liban et au quartier général de la mission à Jérusalem ainsi que dans ses bureaux de liaison à Beyrouth, Ismaïlia et Damas.
- 5.69 L'ONUST exécutera son programme de travail en suivant la stratégie définie à la section 1 de la partie B du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Observer et faire respecter le cessez-le-feu sans condition et aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949

Réalisations escomptées du Secrétariat
Indicateurs de succès

Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions.

Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps utile

Mesure des résultats

(Pourcentage des rapports présentés en temps utile)

2008-2009: 100 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 coopèrent avec l'ONUST et si elles restent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour accomplir le mandat défini par le Conseil de sécurité.

Produits

- 5.71 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants (budget ordinaire) :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : autres activités de fond : occupation des postes d'observation 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels et rapports consacrés spécifiquement aux incidents et violations recensés, à l'évolution de la situation politique et aux problèmes de sûreté et de sécurité; comptes rendus quotidiens sur les opérations militaires; comptes rendus quotidiens des informations diffusées par les médias; rapports politiques hebdomadaires et mensuels; rapports mensuels sur les atteintes à la sécurité; enquêtes sur les incidents et violations; réunions avec des représentants des autorités et des institutions du pays hôte, avec des représentants de pays fournisseurs de contingents et avec les chefs d'autres opérations des Nations Unies dans la zone de mission de l'ONUST;
 - b) Services de conférence, administration et contrôle : soutien logistique (transports, services généraux, technologies de l'information et des communications) aux activités de fond; accords de soutien interorganisations et entre les missions (3).

Tableau 5.27

Ressources nécessaires : ONUST

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	47 832,1	45 939,8	266	266
Autres objets de dépense	21 087,0	23 732,5	–	–
Total	68 919,1	69 672,3	266	266

- 5.72 Le montant total des ressources demandées au titre de l'ONUST pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 69 672 300 dollars, soit une augmentation nette de 753 200 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Sur ce total, un montant de 21 332 300 dollars représente les ressources directement placées sous le contrôle opérationnel de la FNUOD (12 641 800 dollars) et de la FINUL (8 690 500 dollars); l'appui administratif est exclu de ce montant.
- 5.73 Un montant de 45 939 800 dollars permettrait de financer 266 postes (9 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, 96 d'agent du Service mobile, 160 d'agent recruté sur le plan local et 1 d'administrateur recruté sur le plan national). La diminution des crédits demandés au titre des postes (1 892 300 dollars) est imputable à l'effet net de la création de 2 postes d'agent recruté sur le plan local pour l'exercice biennal 2012-2013, à l'effet différé de 8 nouveaux postes (3 d'agent du Service mobile et 5 d'agent recruté sur le plan local) créés dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243, au reclassement proposé de 13 postes d'agent du Service mobile (dont 12 postes reclassés en postes d'agent recruté sur le plan local et 1 poste reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national) sélectionnés à cet effet, conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée, et à la suppression proposée de 2 postes du Service mobile par suite de la pérennisation des accords d'appui passés par l'ONUST avec la FINUL et la FNUOD, respectivement pour le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan.
- 5.74 Le montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense (23 732 500 dollars) permettrait de financer l'indemnité journalière des observateurs militaires, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les autres dépenses de fonctionnement de l'ONUST. L'augmentation nette des ressources demandées à la rubrique Autres objets de dépense (2 645 500 dollars) est imputable à l'augmentation du taux de l'indemnité journalière de subsistance des observateurs militaires et à l'augmentation prévue des dépenses aux rubriques Frais généraux de fonctionnement et Mobilier et matériel pour le remplacement de véhicules, de groupes électrogènes et de matériel de bureautique ayant atteint la fin de leur cycle de vie, en partie contrebalancées par le non-renouvellement des dépenses non renouvelables approuvées dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

b) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 21 209 800 dollars

- 5.75 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 39 (1948) et constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés en ce qui concerne le différend existant autour du statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont au fondement de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Dans le contexte de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.
- 5.76 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, de superviser son plein respect et de rendre compte au Secrétaire général à ce sujet. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par les observateurs militaires déployés dans des postes de campagne et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Islamabad et un quartier général arrière à Srinagar durant l'hiver (et vice versa pendant l'été). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent un appui administratif et logistique. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.
- 5.77 La mission est actuellement en train d'entreprendre des démarches auprès du pays hôte, le Pakistan, en vue de la construction d'un nouveau complexe en dur pour son quartier général à Islamabad. Prolonger au-delà de 2012 le cycle de vie des bâtiments préfabriqués existants nécessitera des opérations d'entretien et de réparation. Le coût de ces opérations, qui a été compressé au maximum, est compris dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le coût de la construction du quartier général en dur devrait être pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, après la conclusion des négociations.
- 5.78 L'UNMOGIP exécutera son programme de travail en suivant la stratégie définie à la section 2 de la partie B du programme 4 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 5.28

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, selon le mandat conféré au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan par le Conseil de sécurité dans sa résolution 307 (1971)

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes de campagne situés de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu

a) Communication au Siège de l'ONU, en temps utile, des rapports d'incidents ou de violations

	<p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de rapports sur des incidents communiqués dans les délais)</p> <p>2008-2009: 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>
b) Efficacité, au moindre coût, des patrouilles et des inspections ainsi que des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu	<p>b) i) Nombre de patrouilles effectuées librement et en toute sécurité après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 5 000 patrouilles effectuées librement 2010-2011 (estimation) : 5 000 patrouilles effectuées librement 2012-2013 (objectif) : 5 000 patrouilles effectuées librement</p> <p>ii) Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes</p> <p><i>Mesures des résultats</i> (Pourcentage des plaintes sur lesquelles une enquête a été ouverte)</p> <p>2008-2009: 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>

Facteurs externes

- 5.79 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les parties coopèrent et qu'elles respectent et appliquent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu.

Produits

- 5.80 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les incidents et violations recensés, sur l'évolution de la situation politique et sur la sûreté et la sécurité; occupation 24 heures sur 24 des postes d'observation, patrouilles, enquêtes et inspections;
 - b) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : enquêtes et patrouilles.

Tableau 5.29

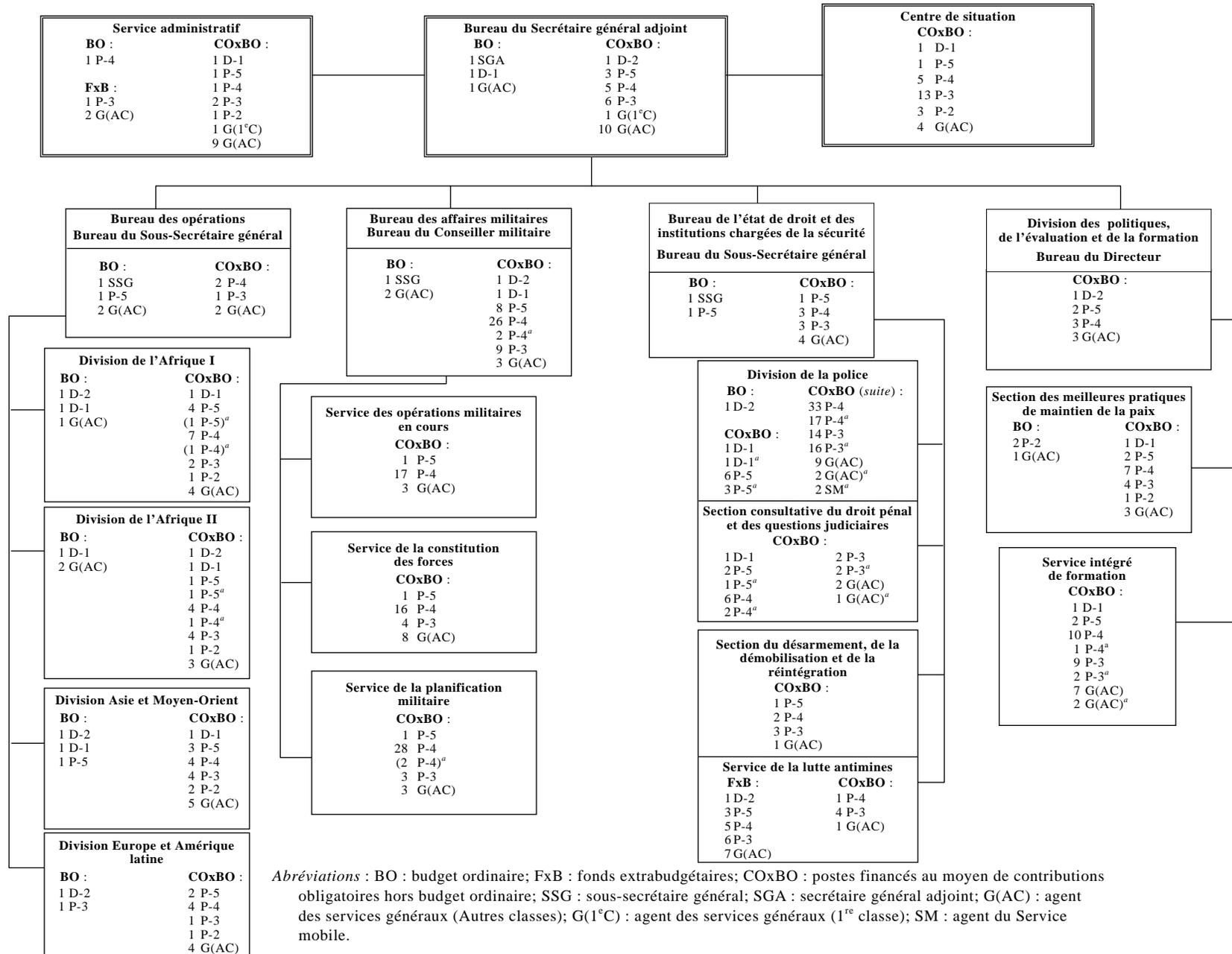
Ressources nécessaires : UNMOGIP

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	10 751,7	10 762,0	76	76
Autres objets de dépense	11 666,7	10 447,8	–	–
Total	22 418,4	21 209,8	76	76

- 5.81 Le montant total des ressources demandées au titre de l'UNMOGIP pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 21 209 800 dollars, soit une diminution nette de 1 208 600 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011.
- 5.82 Le montant prévu au titre des postes (10 762 000 dollars) permettra de financer 76 postes (3 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 23 d'agent du Service mobile et 50 d'agent recruté sur le plan local). L'augmentation nette des ressources demandées au titre des postes (10 300 dollars) est imputable à l'effet en année pleine d'un nouveau poste P-4 et d'un poste d'agent recruté sur le plan local approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le cadre de la révision du système de gestion de la sécurité visant à renforcer et uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en partie contrebalancé par le déclassement d'un poste du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan local sélectionné à cet effet dans le cadre de l'examen par l'Assemblée générale du rapport sur l'harmonisation du régime des engagements.
- 5.83 Le montant demandé au titre des autres objets de dépense (10 447 800 dollars) permettrait, entre autres, de financer les autres dépenses de personnel, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel. La diminution nette des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (1 218 900 dollars) est principalement imputable au non-renouvellement des dépenses non renouvelables approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le cadre de la révision du système de gestion de la sécurité visant à renforcer et uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en partie contrebalancé par les dépenses exceptionnelles nécessaires pour la rénovation des bâtiments préfabriqués du quartier général de la mission à Islamabad et le remplacement de véhicules et de générateurs électriques ayant atteint la fin de leur cycle de vie, et par l'augmentation des primes de risque et du remboursement des mesures de sécurité applicables au domicile des membres du personnel en raison des conditions de sécurité prévalant dans la zone de la mission.

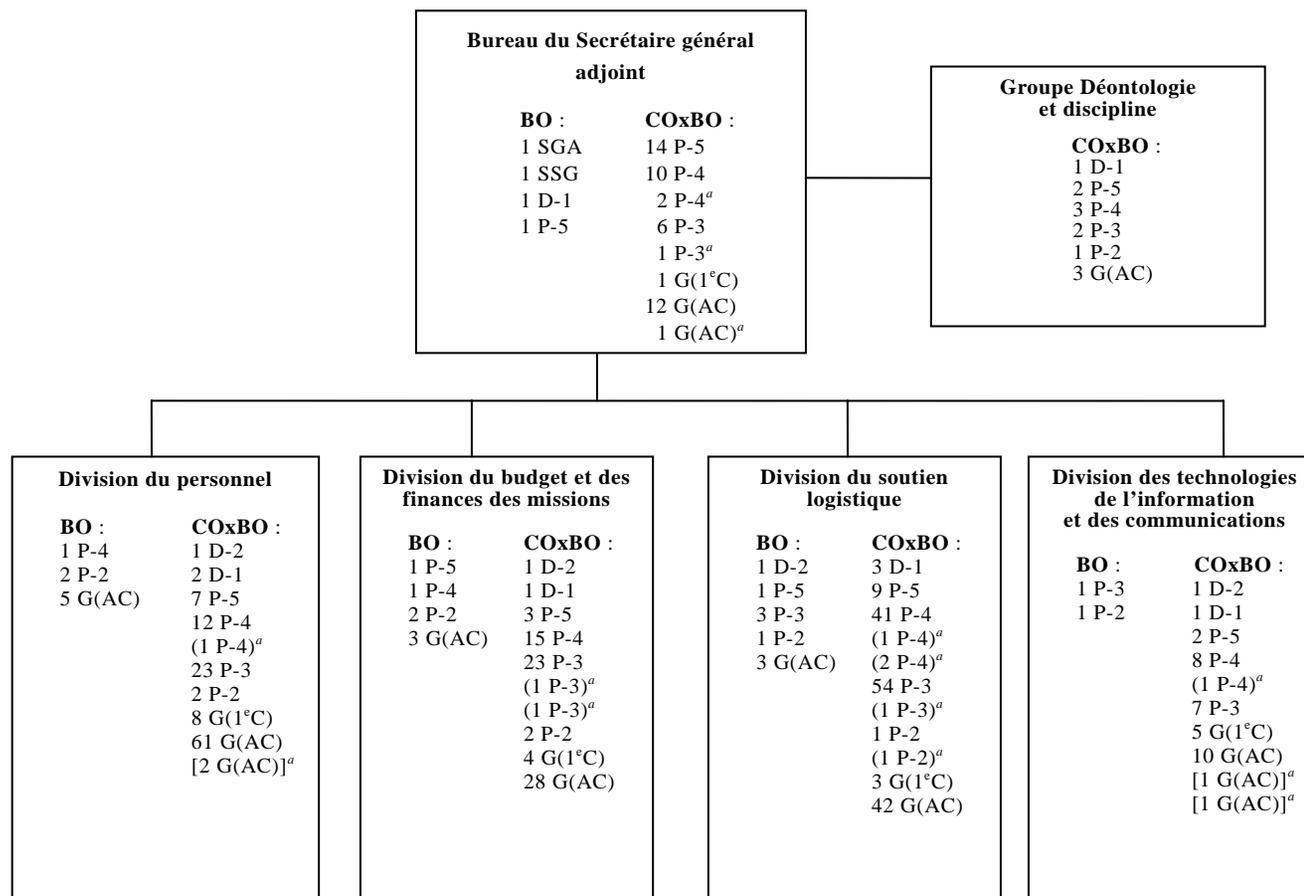
Département des opérations de maintien de la paix

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Département de l'appui aux missions

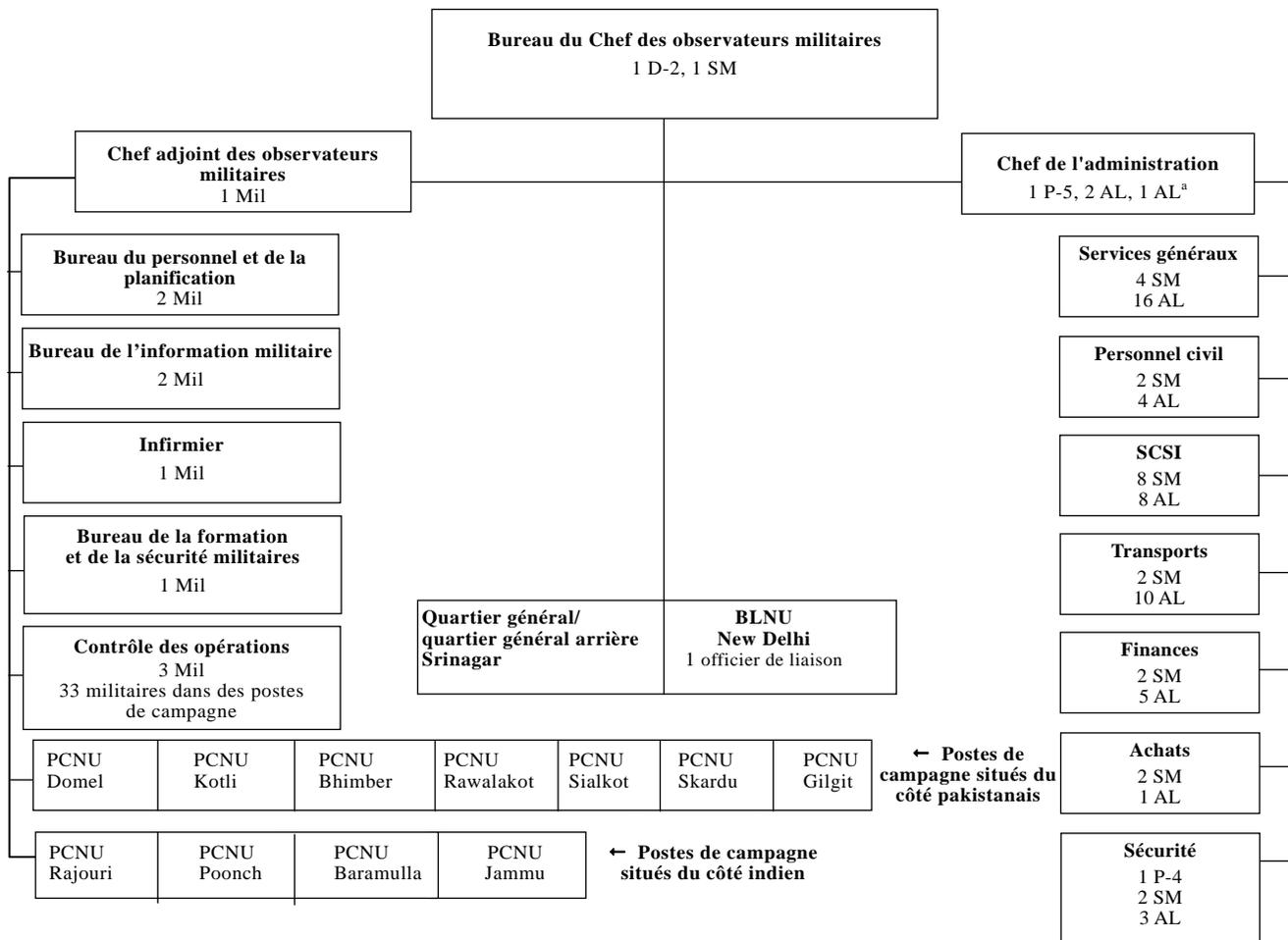
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO : budget ordinaire; COxBO : postes financés au moyen de contributions obligatoires hors budget ordinaire; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G(1[°]C) : agent des services généraux (1[°] classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Transfert.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Les 44 observateurs militaires qui participent aux opérations de l'UNMOGIP n'apparaissent pas dans l'organigramme.

Abbreviations : Mil : militaires; BLNU : Bureau de liaison des Nations Unies; SM : Service mobile; AL : agent local;
PCNU : poste de campagne des Nations Unies; SCSI : Section des communications et des services informatiques.

^a Reclassement.

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité			
5.39 a) ii)	Séances de formation pour les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans six opérations des Nations Unies où des mines et des restes explosifs de guerre présentent un danger	10	Reformulé comme suit : séances de formation à l'intention des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans 5 théâtres d'opérations des missions de maintien de la paix où des mines et des restes explosifs de guerre présentent un danger
5.39 a) ii)	Fourniture de conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux	1	Reformulé comme suit : fourniture de conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des capacités des services de police locaux et autres institutions de maintien de l'ordre
5.39 a) ii)	Élaboration et/ou révision d'instructions permanentes, de directives à l'intention des chefs de la police civile et de règles d'engagement pour les fonctionnaires de police civile et les unités de police constituées	1	Reformulé comme suit : élaboration, examen et/ou révision de plans d'opérations, d'instructions permanentes et de schémas opérationnels pour 10 composantes policières de missions
5.39 a) ii)	Distribution à tous les États Membres de directives pour le déploiement de fonctionnaires de police civile et d'unités de police civile constituées	1	Produit fusionné et reformulé comme suit : conseils à 40 pays qui fournissent des effectifs de police sur les dispositifs nationaux de sélection relatifs à la préparation, au déploiement et à la formation des membres de la police, notamment de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées
5.39 a) ii)	Distribution à tous les États Membres de directives révisées concernant l'aide à la sélection du personnel	1	Produit fusionné et reformulé comme suit : conseils à 40 pays qui fournissent des effectifs de police sur les dispositifs nationaux de sélection relatifs à la préparation, au déploiement et à la formation des membres de la police, notamment de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
5.39 a) ii)	Mise à jour du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines en y incorporant des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de cinq programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix	1	Reformulé comme suit : amélioration de l'accessibilité et renforcement de l'utilité du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines, qui contient des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de cinq programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix
5.39 a) ii)	Énonciation de principes directeurs et de procédures à caractère général concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux	1	Reformulé comme suit : élaboration de 2 documents directifs normalisés concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux
5.39 a) ii)	Orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre des programmes de lutte antimines et des opérations de maintien de la paix	1	Reformulé comme suit : orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre de 10 programmes de lutte antimines et opérations de maintien de la paix
5.39 a) ii)	Planification et analyse des opérations en cours et envisagées	1	Reformulé comme suit : affectation d'experts spécialisés de la police, notamment d'experts en planification, à trois missions sur le terrain
5.39 a) ii)	Enrichissement des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines par l'incorporation des zones dangereuses connues ou présumées et de renseignements sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours	1	Reformulé comme suit : renforcement du contrôle de la qualité des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines par l'incorporation des zones dangereuses connues ou présumées et de renseignements sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours
5.39 a) ii)	Publication du dossier annuel de projets de déminage sur support papier ainsi qu'au format électronique dans une version révisée	1	Reformulé comme suit : publication de la version électronique du dossier annuel de projets de déminage
5.39 a) ii)	Visites dans des États Membres, afin de les aider à recruter, notamment sur la base d'un examen des compétences, des fonctionnaires de police possédant les qualifications recherchées	1	Reformulé comme suit : séances d'information à l'intention des États Membres sur les questions de justice et les questions pénitentiaires

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
5.39 a) iii)	Coordination des réunions mensuelles du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration	1	Reformulé comme suit : coprésidence du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration
5.39 a) iii)	Coordination des réunions mensuelles de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité au niveau des responsables et au niveau opérationnel	1	Reformulé comme suit : coordination des réunions mensuelles de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et réunions régulières; organisation de réunions bisannuelles des chefs et conseillers des missions de maintien de la paix chargés de la réforme du secteur de la sécurité
Total		23	
Appui administratif aux missions			
5.58 b) i)	Établissement et tenue d'un fichier de candidats	1	Reformulé comme suit : tenue permanente d'un fichier de candidats
5.58 b) i)	Établissement d'un programme d'apprentissage en ligne détaillé concernant la gestion des ressources humaines dans les opérations hors Siège pour qualifier et certifier le personnel en place et nouveau des ressources humaines afin de limiter les risques financiers et de gestion liés à l'exercice de la gestion des ressources humaines	1	Reformulé comme suit : mise en œuvre d'un programme d'apprentissage en ligne concernant la gestion des ressources humaines pour former le personnel travaillant dans ce domaine dans les opérations hors Siège, en vue de fournir de meilleurs services d'appui aux ressources humaines
5.58 b) i)	Poursuite de la mise au point et de l'application du cadre de classement des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national	1	Reformulé comme suit : mise au point et application d'un cadre de classement des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national
5.58 b) i)	Mise en œuvre de plans d'action en matière de ressources humaines dans toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales	1	Doit être remplacé par des produits relatifs au système de notation du Bureau de la gestion des ressources humaines
5.58 b) i)	Examen des processus visant à déterminer le mode d'application des critères d'évaluation des candidats censés remplir les conditions requises pour pourvoir des postes dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales	1	Reformulé comme suit : organiser le recrutement aux postes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dans le respect des normes et principes définis dans les instructions administratives (ST/AI/2010/3)
5.58 b) iii)	Contrôle et évaluation de l'exercice des fonctions liées à la gestion des ressources humaines dans les missions grâce à la participation aux visites de	1	Reformulé comme suit : contributions sur le système de notation de la performance de la gestion des ressources humaines

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	contrôle du Bureau de la gestion des ressources humaines		dans le rapport annuel présenté par le Bureau de la gestion des ressources humaines au Conseil d'évaluation de la performance
5.58 b) ii)	Fourniture de conseils aux opérations hors Siège, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), concernant l'établissement de projets de budget et de rapports sur l'exécution des budgets, y compris sur le Règlement financier et les règles de gestion financière, les méthodes et procédures comptables, la budgétisation axée sur les résultats et les recommandations des organes délibérants	1	Reformulé comme suit : fourniture de conseils aux opérations hors Siège, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), concernant l'établissement de projets de budget et de rapports sur leur exécution, la tenue des comptes et l'établissement des états financiers, ainsi que la gestion des ressources financières
5.58 b) ii)	Distribution à tous les États Membres de données nationales sur les coûts pour le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents de 2011	1	Non applicable pour cet exercice; le Groupe de travail se réunit tous les trois ans et sa prochaine réunion se tiendra en janvier 2014.
5.58 b) ii)	Interventions sur le terrain d'équipes Abacus pour fournir un appui aux opérations hors Siège lors du processus d'établissement du budget des missions	1	Reformulé comme suit : missions d'aide envoyées sur le terrain pour fournir une aide sur place, notamment pour l'élaboration des propositions de budget des opérations hors Siège, l'évaluation des ressources nécessaires et la mise en œuvre d'initiatives importantes en matière d'administration financière
5.58 b) ii)	Mise en place d'un système en ligne permettant aux pays fournisseurs de contingents d'avoir accès aux informations relatives aux demandes de remboursement présentées par les gouvernements	1	Non applicable pour cet exercice; la mise en œuvre devrait s'achever durant l'exercice 2010/11.
5.58 b) ii)	Réunions d'information préalables au déploiement concernant le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord, destinées aux pays fournisseurs de contingents	1	Trois produits à fusionner : traitement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents, des lettres d'attribution et des demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité; soutien à la stratégie globale d'appui aux missions
5.58 b) ii)	Exposés sur les questions financières et budgétaires présentés aux États Membres et pays fournisseurs de contingents	1	Trois produits à fusionner : traitement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents, des lettres d'attribution et des demandes d'indemnités en cas de

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
			décès ou d'invalidité; soutien à la stratégie globale d'appui aux missions
5.58 b) ii)	Séances d'information régionales sur les politiques et procédures relatives au matériel appartenant aux contingents, à l'intention des principaux pays fournisseurs de contingents	1	Trois produits à fusionner : traitement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents, des lettres d'attribution et des demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité; soutien à la stratégie globale d'appui aux missions
5.58 b) ii)	Appui informatique, notamment service d'assistance et d'entretien technique et soutien fonctionnel des systèmes financiers des missions (Sun/Progen) à des opérations hors Siège (y compris missions et tribunaux)	1	Produit supprimé. Fonctions transférées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB)
5.58 b) ii)	Visites régionales des responsables de la Division du budget et des finances auprès d'opérations de maintien de la paix afin de fournir à celles-ci des conseils stratégiques sur des questions budgétaires et financières	1	Produit supprimé. Il apparaissait aussi dans le cadre de l'extension du mandat de l'équipe Abacus.
5.58 b) ii)	Visites d'appui visant à fournir aux missions des conseils relatifs à leur cadre de budgétisation axée sur les résultats pour les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets	1	Produit supprimé. Il rendait compte du processus et non du résultat souhaité.
5.58 b) ii)	Formation du personnel des bureaux du budget des missions de maintien de la paix à l'utilisation du logiciel budgétaire intégré	1	Produit supprimé, en prévision de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré
5.58 b) iii)	Fourniture d'une aide s'agissant des modifications apportées au modèle de mémorandum d'accord concernant l'exploitation et les violences sexuelles	1	Reformulé comme suit : fourniture de matériels actualisés pour la formation avant et après le déploiement sur les questions de déontologie et de discipline, notamment sur la politique de tolérance zéro à l'égard des manquements
5.58 b) iii)	Programme de sensibilisation dans les missions	1	Reformulé comme suit : fourniture, à l'intention des missions, de supports de sensibilisation sur la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles
	Total	19	
	Total général	42	